

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

SEANCE DU 20/03/2017

Le lundi 20 mars 2017 à 18h, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués le lundi 13 mars 2017, se sont réunis en séance publique à la Mairie du 2ème.

Présidence de M. Denis BROLIQUIER Maire du 2ème arrondissement

SECRETAIRE : Mme GUILLOTEAU

PRESENTS : MM. BROLIQUIER, GIBERT, CHAILLET, Mme de BRO SSE, M. CALMARD, Mmes BONNET SAINT GEORGES, de LAVERNEE, M. ROYER Mme BAUGUIL, M. BERNARD, Mme DESCOUR, M. SAN SOZ, Mmes GUILLOTEAU, DOR.

ABSENT EXCUSE : M. DAYME.

ADOPTION A L'UNANIMITE DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10/01/17

M. le Maire : Je voulais commencer notre séance du conseil d'arrondissement en évoquant la mémoire de Mme le docteur Renée Ollagnier qui est décédée la semaine dernière. Elle était malade depuis Noël. Originnaire de Savoie, elle avait 91 ans. Elle avait rencontré, Christian Ollagnier, professeur de médecine, durant ses études à Lyon. Ils se sont mariés et ont eu deux enfants qui ne résident pas dans notre ville. Parallèlement à son métier de médecin exercé à Lyon, elle a assumé dans le 2^{ème} arrondissement, élue sur la liste du 2^{ème} arrondissement, les fonctions de conseillère municipale de la Ville de Lyon de 1977 à 1989. C'est-à-dire durant 2 mandats municipaux. Pendant ces deux mandats, elle a été administratrice aux HCL. Médecin, elle était l'œil du Maire de Lyon dans ce conseil d'administration. Elle a beaucoup participé à la gestion de la médecine publique et des hôpitaux à Lyon. Elle a assumé également la présidence du Centre Adélaïde Perrin. C'est un centre qui accueille des personnes porteuses de handicap, ici à proximité de la mairie. Une institution lyonnaise, pour laquelle nous avons beaucoup de respect et de considération. Comme elle était conseillère municipale, très largement déléguée aux questions sanitaires, elle a aussi assumé des responsabilités dans plus d'une quinzaine d'organismes et d'associations de santé. C'était une femme de caractère. Elle avait pour le 2^{ème} arrondissement un vrai attachement. Elle était connue pour son sens de l'engagement, pour son courage, pour sa passion aussi et pour le dialogue intergénérationnel.

Elle avait été faite Chevalier de la Légion d'honneur et elle avait accepté il y a quelques années, pour rendre service, la présidence du comité du 2ème arrondissement, de la société d'entraide des membres de l'Ordre de la Légion d'honneur, c'est-à-dire l'ensemble des membres de la Légion d'honneur qui résident dans le 1er, 2e et 4e arrondissements de Lyon. Une association qui a pris ses habitudes ici, à la mairie du 2ème arrondissement. C'est pourquoi nous avons été amenés à nous retrouver à de multiples reprises au cours de ces dernières années. Je voulais évoquer sa mémoire parce qu'elle était proche de nous, parce qu'elle avait toujours soutenu notre action. Parce que c'est une femme qui aimait les autres, qui aimait sa ville, qui avait donné beaucoup d'elle-même pour l'intérêt général, pour l'intérêt public. Je présente aujourd'hui même, à son fils et à sa fille, mes condoléances personnelles, mes condoléances en tant que Maire du 2ème arrondissement et les condoléances de l'ensemble des membres du conseil. Je vous demande d'avoir une pensée pour elle.

Avant de commencer notre séance du conseil d'arrondissement qui sera suivi d'un CICA, j'aimerais évoquer plusieurs dysfonctionnements importants avec la Mairie centrale ou ses émanations. Au moment où nous commençons notre réunion, il y a une réunion d'information « Riverains Casimir Perier » qui a été organisée par la SPL Lyon Confluence pour évoquer un projet qui va nettement modifier la configuration et le fonctionnement de tout ce secteur, à la frontière du quartier ancien et du quartier nouveau de Confluence. Ce projet va être présenté aux habitants sans qu'aucun représentant de la mairie du 2ème arrondissement ne soit présent puisque nous sommes aujourd'hui en conseil d'arrondissement. Les élus ont invités à cette réunion d'information mais cela nous semble totalement anormal que les élus ne puissent pas y participer. On aurait pu convenir d'une date ensemble !

Le deuxième sujet de crispation concerne la publication du guide des terrasses. Le 2° est l'arrondissement qui concentre le plus grand nombre de terrasses. C'est un sujet sur lequel on a une expérience d'usage évidente. On a appris l'existence de la création d'un guide des terrasses par la Ville de Lyon en lisant attentivement notre journal local, le Progrès. Xavier Calmard, vous me confirmez que c'est bien comme cela qu'on a appris l'existence de ce guide qui était un sujet sur lequel on avait attiré l'attention de l'Hôtel de ville depuis plusieurs années ?

M. Calmard : Tout à fait. Nous l'avons appris par la presse, il y a quelques semaines maintenant. Un communiqué de presse avait dû être préparé sans impliquer les élus. Et effectivement, nous le 2ème arrondissement, nous sommes un des arrondissements qui concentre le plus de terrasses et le plus d'exceptions sur les différentes zones que nous pouvons avoir, sur des rues piétonnes, des zones de rencontre, ou des zones plus classiques et des terrasses sur stationnement. Nous n'avons pas été impliqués dans cette concertation, c'est un peu le quotidien, ici, en mairie du 2. On est presque toujours informé à posteriori de ce qui peut se passer sur notre arrondissement. Je vous les présente : le premier, clairement ne sert à rien, c'est un guide général qui ne parle pas des exceptions, qui est juste un document de communication avec un slogan : « La ville, comme on l'aime, entreprenante ». Ensuite un autre document qui pour le coup est très bien fait. Il présente tous les types de terrasses que vous pouvez avoir sur la ville de Lyon. J'avais demandé la copie du nouvel arrêté, j'ai fait un courrier il y a un mois et demi, à la direction de l'économie, commerce et artisanat, je n'ai pas eu le double et nous l'avons eu il y a 10 jours après en avoir fait la demande exprès auprès du cabinet de l'adjointe au Maire de Lyon. Je profite de cette occasion pour parler aussi du quotidien sur les demandes de terrain. Nous, nous avons organisé une réunion en 2015 pour parler des zones de rencontre. Des zones sur lesquelles les piétons, les cyclistes et les véhicules cohabitent. Un piéton peut marcher sur la voirie ou les trottoirs, mais pas inversement pour les véhicules bien évidemment. Tout ce qui avait pu être fait, nous avons la voirie de la Métropole qui était là, nous avons fait plusieurs préconisations qui avaient été reprises par les agents de la métropole également, et ce n'est pas du tout présent. Sur les demandes de terrasse, on ne nous implique pas, par contre, dès qu'il y a un refus de terrasse, ou un refus d'étalage que nous, on ne considère pas qualitatif, là, à ce moment-là, c'est la faute du méchant Xavier Calmard de la mairie du 2ème. Dans les courriers d'approbation c'est bien le nom de l'adjointe du Maire de Lyon qui est cité, en revanche, quand il y a un refus, c'est toujours le mien.

M. le Maire : C'est de bonne guerre même si ce n'est pas très élégant.

M. Calmard : Oui, mais sommes nous en guerre ? Non. C'est vrai que le quotidien est assez compliqué. On a des agents qui sont muselés, on le voit, on pose des questions, on commence à avoir des réponses et puis à un moment quand on demande plus de précisions, il n'y a plus de réponse derrière. Les mails restent lettres mortes.

M. Le Maire : Merci pour votre intervention. Je ne voulais pas qu'on imagine que c'était « Caliméro Broliquier » qui s'exprimait ! Troisième sujet sur lequel on a eu quelques difficultés, c'est une enquête d'impact demandée auprès des commerçants sur la question du travail le dimanche. On a appris l'existence de ce questionnaire envoyé à la totalité des commerçants.

M. Royer : Même pas M. le Maire ! Concernant la fameuse demande d'ouverture systématique des dimanches en classant éventuellement la presqu'île en zone touristique, cette enquête a été demandée à un cabinet parisien qui n'a pas envoyé à tous les commerçants de la presqu'île, la preuve c'est que moi, je ne l'ai pas reçue. Ce matin j'ai consulté deux autres commerçants qui ne l'ont pas reçue. J'ai demandé à l'adjointe au Maire de Lyon, il y a 3 semaines, car je crois que le courrier a été envoyé début février à certains commerçants. J'ai alerté l'Hôtel de Ville en demandant à ce qu'on nous envoie le questionnaire et on l'a reçu vendredi. J'ai demandé aussi à l'adjointe au commerce du Maire de Lyon, concernant les travaux de la rue Grenette, de mettre des panneaux comme quoi l'activité commerciale continue, sans l'indiquer spécifiquement sur les panneaux de la rue Grenette pour que l'on puisse réutiliser ces panneaux sur d'autres lieux de la ville de Lyon. Ce n'est toujours pas fait, pas de réponse. Tout tarde beaucoup pour la mairie du 2^{ème}.

M. Bernard : Je pense que vous allez tous avoir un ulcère un jour à l'estomac parce que vous vous mangez le foie pour rien du tout ! Il suffit d'aller en commission, vous êtes au même titre que moi, vous pouvez participer à toutes les commissions. Tous les sujets dont vous parlez sont abordés en commission. Pourquoi faites-vous aujourd'hui la surprise générale en disant : « On n'est au courant de rien ». Je crois rêver là ! Cela veut dire que parce qu'il y a des commissions qui sont sous l'autorité et sous la tutelle de l'adjointe en responsabilité, vous n'y venez pas et, par conséquent, lorsque vous n'avez pas soi-disant l'information vous vous dites : « je n'ai pas été averti ». Mais en commission, vous pouvez, non seulement critiquer, non seulement amender voire même refuser la délibération. Et c'est voté à la majorité. Evidemment si vous n'êtes pas majoritaire sur une délibération, c'est sûr que celle-ci sera votée au conseil municipal. Arrêtons de se faire cette guerre complètement stupide entre la mairie centrale, la métropole et la mairie d'arrondissement ! On a l'air de quoi ? De marionnettes qu'on agite ! Soyons en responsabilité !

M. le Maire : La publication du guide des terrasses n'est pas un sujet qui a été abordé en commission, ni dans un rapport au conseil municipal, c'est de la responsabilité de l'exécutif : c'est son droit de faire un guide des terrasses. On l'avait demandé au début de ce mandat, il y a bientôt trois ans, pour qu'il y ait une règle claire qui soit expliquée à l'ensemble des intervenants professionnels qui souvent viennent frapper à la porte de la mairie d'arrondissement pour savoir s'ils ont droit à une terrasse, une contre-terrasse, à une extension de terrasse à droite, à gauche, etc... En fait, on avait émis l'idée, il y a 3 ans, qu'un guide des terrasses existe. On ne peut être que d'accord avec celui-ci. C'est très bien de l'avoir fait. Sauf que, si nous avions été avertis que ce document était en préparation, on aurait pu apporter notre expertise. Il ne s'agit pas de dire qu'on n'est au courant de rien à travers les commissions ou les rapports mais on est effectivement mis à côté de l'information qui peut quand même nous intéresser dans beaucoup de cas.

M. Calmard : Nos critiques ici sont toujours constructives, M. Bernard. Il suffit de mettre plusieurs personnes autour de la table pour étudier et réfléchir. Ceux qui connaissent les questions des commerçants se sont les adjoints d'arrondissement parce que c'est vers nous qu'on se tourne. Vous savez qu'il y a une information, pas vitale, mais essentielle qui n'est pas dans ce guide, c'est comment faire une demande de terrasse. Ce n'est même pas dedans. Quand je dis que c'est un guide de communication et de propagande, c'est uniquement cela.

M. Royer : Simplement tout ne peut pas être fait dans les commissions et par les commissions, la preuve c'est que la dernière commission économique, même si un élu n'est pas présent, il y a toujours un représentant du groupe politique Républicains ou UDI qui est présent et que la dernière commission où on pouvait éventuellement traiter de cela elle représentait 6 dossiers.

M. le Maire : Par rapport à l'ordre du jour initial, il y a deux rapports qui ont été retirés à la demande de la Mairie centrale. Il y a la délibération concernant la rue Victor Hugo. Nous avons reçu un courrier qui nous indique : « *La délibération relative au vote de l'AP et à la convention de maîtrise d'ouvrage unique pour le projet de requalification de la rue Victor Hugo et de la Place Ampère dans le cadre du projet Cœur Presqu'île a été reportée car le programme des travaux est en cours de finalisation. La Métropole et la Ville sont donc convenues d'attendre cette finalisation afin d'intégrer dans la convention de maîtrise d'ouvrage unique les éventuelles modifications qui viendraient impacter à la marge la description des travaux.* » Voilà qu'elle est la version Ville de Lyon pour le retrait. On nous annonce que cette délibération sera inscrite à l'ordre du jour à la séance du mois de Mai.

Nous en déduisons que visiblement, tout n'est pas tout à fait bouclé. Une fois de plus, nous allons devoir réclamer un rendez-vous à M. Le Faou puisque le 20 octobre 2016, il y a eu une réunion publique à l'Université Catholique, place Carnot. Il a été annoncé quelques mois de concertation, de travail et de discussions entre nous. Alors que depuis cette réunion, plus rien. Aucune information. Alors même que M Le Faou s'était engagé à associer les élus du 2^e à ce projet très structurant pour notre territoire. C'est un projet qui a été porté très largement par le conseil du 2^{ème} arrondissement.

On a passé 10 ans à obtenir la requalification de la rue Victor Hugo. On en a obtenu le principe, on aimerait maintenant ne pas tout laisser faire dans notre dos et dans celui des habitants. Nous allons demander officiellement à M. le Faou d'être associés avant même que la délibération soit représentée au cahier des charges de l'avant-projet, qui semble officieusement très avancé, soit présenté aux élus du 2^e avant le passage en assemblée métropolitaine et municipale et qu'il ne nous arrive pas tout ficelé sans que les élus du 2^{ème} arrondissement soient entendu sur la requalification majeure d'une rue majeure sur leur territoire.

Je demanderai à cette occasion de fixer le calendrier d'information et de concertation des habitants et acteurs du secteur Victor Hugo / place Ampère. Parce qu'au-delà de nous, élus, ce sont bien les riverains qui seront les premiers concernés.

C'est un projet trop attendu pour qu'il ne soit pas concerté. La requalification de la rue Victor Hugo doit faire consensus.

La deuxième délibération retirée c'est celle qui concernait l'inventaire des équipements transférés. C'est la loi qui fixe les critères du transfert et là, sur ce retrait de délibération c'est le flou artistique ! Cela fait plus d'un an que la Mairie du 2 demande la tenue de la commission mixte (mairie centrale/mairie d'arrondissement) délibérant des équipements transférés. Alors qu'elle devrait se tenir officiellement tous les ans, elle n'a jamais eu lieu en 16 ans de mandat de G. Collomb. L'idée est claire, elle a été affichée très clairement par la majorité du conseil d'arrondissement, c'était d'inscrire notre nouvelle salle associative Lamartine, qui, nous l'estimons, est du ressort de la Maire du 2^e dans cette liste de nos équipements transférés. Cette assemblée a d'ailleurs déjà délibéré par l'intermédiaire d'un vœu en faveur de cette intégration.

Pour des raisons purement politiciennes, G Collomb s'obstine à vouloir faire gérer cette salle par la mairie centrale, qui ne sait pas faire, il faut croire qu'elle ne sait pas faire puisque cette salle est ouverte depuis la première semaine de septembre et qu'elle n'a pratiquement pas été utilisée. Cela veut dire que cette salle est disponible, chauffée, nettoyée, qu'elle est officiellement à la disposition des associations du 2^{ème} arrondissement, nous on aurait souhaité qu'elle soit à disposition des habitants et des associations. Elle n'est pas utilisée parce que c'est en proximité que l'on connaît les associations qui demandent à bénéficier de salles. Toujours est-il qu'avec le retrait de cette délibération, on sent bien la fébrilité de la Ville sur ce sujet. C'est difficile de faire croire qu'on a raison quand on ne respecte pas la loi, le code des collectivités. En tous cas, nous, nous tiendrons jusqu'à ce que le droit soit appliqué. Nous attendons à nouveau cette délibération et nous continuerons jusqu'à ce que nous obtenions raison. On tiendra bon jusqu'au bout.

02/17/478 Lyon 2e – Désaffectation du domaine public scolaire d'un tènement bâti situé 20 rue de l'Abbaye d'Ainay - N° EI 02005

RAPPORTEUR : Sophie DESCOUR

M. le Maire : A partir du moment où les deux écoles ont été regroupées en un seul bâtiment rue Jarente, nous n'avons plus besoin de ce bâtiment qui appartient aux Hospices Civils. Je regrette l'erreur de la Ville de Lyon qui n'a pas désaffecté du domaine public scolaire ce tènement dans les temps. Les Hospices Civils devaient le vendre la dernière semaine de mars. Finalement, il sera vendu la dernière semaine de juin. Il y a trois mois de retard dans la démarche par notre faute. Dommage !

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/17/479 Attribution d'une subvention de fonctionnement de 60 000 euros au Comité des Fêtes de la Ville de Lyon et de la Métropole - Approbation d'une convention cadre.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

Mme Guilloteau : Lorsqu'il s'agit de valoriser notre histoire et notre ville, nous ne pouvons être que favorable.

M. le Maire : Le comité des fêtes a son siège dans le 2^{ème} arrondissement, son président et son secrétaire général habitent dans le 2^{ème} arrondissement. Nous connaissons bien leurs activités. Nous les soutenons et je vous propose de voter favorablement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/17/480 Lyon 1er, 2e, 4e, 5e, 6e et 7e - Acquisition et installation d'aires de fitness de plein air accessibles au grand public dans le cadre de parcours urbains sportifs et patrimoniaux - Opération 60046567, programme 00004 - Autorisation de solliciter des financements auprès du CNDS et de la Région

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : Ce projet, a été discuté lors de la commission sport. Il nous a été remis quelques heures avant celle-ci. Ce que je reproche et déplore, c'est que, même dans le sport qui ne devrait pas être quelque chose de clivant, la façon dont est menée la politique sportive à la Ville de Lyon est un déni de démocratie. Nous ne sommes pas intégrés aux équipes qui travaillent sur ces projets. Il faut que la Mairie centrale respecte également les élus d'arrondissement que nous sommes. Si nous sommes élus de cet arrondissement nous sommes experts de ce territoire et nous connaissons les pratiques sportives, les besoins, etc.. Ma deuxième réflexion portera sur le financement. Il nous était indiqué en début de mandat par Yann Cucherat, l'adjoint au sport du Maire de Lyon qu'il ne fallait pas faire de nouveaux équipements, de nouveaux événements, que les caisses étaient vides et qu'il fallait économiser 1 millions 200 milles euros. A chaque fois qu'il y a de nouveaux projets comme celui-là, je me dis que la Mairie centrale décide de tout. Quand on a besoin de mettre en oeuvre des projets pour communiquer dessus il y a de l'argent en revanche, quand on veut refaire faire un gymnase, par exemple à Bayard, on nous demande de financer 50% des travaux, alors que vous connaissez les budgets de la mairie d'arrondissement ! Ils sont minimes. Après vous avoir fait toutes ces réflexions, je vous demanderai quand même de soutenir ce projet. Il me semble que la pratique sportive reste toujours un élément positif pour la population.

M. le Maire : Merci pour votre intervention. J'ajouterai une chose, le fait d'avoir des éléments de fitness accessibles au grand public sur la voie publique est une demande de la mairie du 2^{ème} arrondissement depuis longtemps. Il y avait eu cette demande dès 2001 et les premiers éléments ont été installés sur le quai Rambaud dans le 1^{er} mandat que j'ai eu l'honneur de présider, entre 2001 et 2008. C'est très utile, accessible 24h/24h, sur l'espace public. C'est une bonne décision sur le fond !

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/17/481 Eglise Saint-Bonaventure - Restauration des toitures et des façades, création d'un sas central et rénovation de l'illumination - 7 place des Cordeliers - Opération n° 02052514 - Lancement des travaux et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme 20005

RAPPORTEUR : Philippe GIBERT

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/17/482 Lyon 2e, 3e, 4e - Mise en vente de neuf biens immobiliers par adjudication dans le cadre d'une stratégie de valorisation patrimoniale et bilan de la vente de 2016 – EI 02012 - EI 03357 - EI 03389 - EI 03348 - EI 04029 – N° Inventaire 02012 – EI 03357A003 - 3357A 002 – EI 03389A001 – EI 03348A004, 04029D000

RAPPORTEUR : Philippe GIBERT

M. le Maire : Ces biens avaient été achetés dans un cadre préventif pour pouvoir permettre l'extension du musée de l'imprimerie et des arts graphiques qui est à proximité. Finalement aujourd'hui, il y a des projets d'agrandissement de ce musée mais on est certain qu'on n'aura pas besoin de ces surfaces donc c'est une mesure de bonne gestion que je vous demande d'approuver.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/17/483 Périmètres scolaires

RAPPORTEUR : Sophie DESCOUR

Mme Descour : Concernant le 2^{ème} arrondissement, il s'agit d'une légère réduction du périmètre de l'école Lamartine, située 2 rue Jean Fabre au profit de l'école Michelet situé 18 rue de la Charité. Le périmètre délimité par le quai Tilsitt à l'ouest, la rue Colonel Chambonnet au nord, la place Bellecour à l'est et la rue Saint Exupéry au sud dépendent désormais à compter de la rentrée de septembre 2017 de l'école Michelet. Effectivement, au nord de l'arrondissement, depuis la fermeture de l'école Levis Strauss, les effectifs ont beaucoup augmenté et il est important de rééquilibrer les territoires de recrutement de ces deux écoles.

M. le Maire : Peut-être pouvez-vous nous dire un mot sur la réunion qui a eu lieu dans cette salle samedi matin ? C'était une première intéressante me semble t'il ?

Mme Descour : Effectivement, nous accompagnons la prochaine rentrée scolaire, nous la préparons activement. Samedi matin, avait lieu, une réunion : « Bienvenue en maternelle » qui s'adressait à tous les futurs parents d'élèves de petite section de maternelle. C'est un moment important dans la vie des enfants et des jeunes parents parce que cela entraîne un certain nombre de modifications dans leur organisation familiale. Il y avait au total plus de 70 parents présents. C'est une belle réussite. Les familles ont trouvé là les réponses dont elles avaient besoin pour pouvoir s'organiser dès maintenant. Les inscriptions commenceront à partir du 31 mars que cela soit sur internet ou à la mairie du 2. En mairie on peut prendre un rendez-vous pour s'inscrire à partir du 29 mars.

M. le Maire : La mairie d'arrondissement est complètement dans son rôle d'interface entre la gestion scolaire et les parents, dans son rôle de proximité, en organisant ce genre de réunion. Je vous remercie de l'avoir fait et je vous félicite pour son succès.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/17/484 Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription d'un emprunt d'un montant total de 693 440 euros - Opération : Réhabilitation de 19 logements, 18-20, rue Vaubecour à Lyon 2e

RAPPORTEUR : Aurélie BONNET SAINT GEORGES

Mme Bonnet Saint Georges : C'est une zone avec une vraie mixité puisqu'on n'entend pas parler de ces logements et c'est plutôt bon signe. Je vous demanderai de voter très favorablement pour la réhabilitation de ces logements. Pour information, le taux SRU sur cet IRIS où sont ces logements est de 7,44%.

M. le Maire : Effectivement, on est loin du quota nécessaire de logements sociaux imposé par la loi. Là, il ne s'agit pas de création mais de réhabilitation et je vous propose d'approuver ce rapport.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/17/485 Demande d'autorisation présentée par la société ELM en vue d'exploiter une centrale de production d'énergie dite, chaufferie Surville, sise rue Saint Jean de Dieu à Lyon 7e

RAPPORTEUR : Grégory SANSOZ

M. Sansoz : Je vous demande d'approuver ce dossier juste avec un bémol, sur le dégagement du bois qui semble être plus mauvais au niveau des particules fines que le gaz naturel. Peut-être être prudent sur un effort à l'avenir dans le sud de l'arrondissement, où un projet bois se prépare, sur les filtres au niveau des cheminées.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/17/486 Mise à disposition par la Mairie du 2ème arrondissement de locaux sis 32 cours Bayard à Lyon 2ème à la Société Académique d'Architecture: autorisation de signer la convention.

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/17/487 Approbation de la gratuité de la mise à disposition par la Mairie du 2e arrondissement de locaux sis 32 cours Bayard à Lyon 2e au profit de l'Académie d'Architecture – EI 02 062

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

M. Le Maire : A partir du moment où tout a été fait dans le bon ordre, les travaux ont été très bien réalisés, nous serons heureux d'accueillir, ils y sont déjà je crois, et de souhaiter la bienvenue aux responsables de la société Académie d'Architecture.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/17/488 Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'Association "Lyon Hockey Club" pour l'organisation du tournoi "Charlemagne Cup", du 15 au 17 avril 2017 à la patinoire Charlemagne à Lyon 2e

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : Le travail qui est effectué par cette association est reconnu de tous. Il y a un centre de formation pour les jeunes qui est unique dans la région Rhône-Alpes et qui joue vraiment son rôle, c'est pour cela que je vous demande d'approuver cette subvention.

M. le Maire : Il s'agit de l'organisation d'un tournoi pendant les vacances de Pâques.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/17/489 Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'Association "Antenne Mobile d'Action Culturelle", pour l'organisation des 32e rencontres de conteurs en Rhône-Alpes "Paroles en Festival", du 29 mai au 17 juin 2017.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

Mme Guilloteau : Il y a une petite coquille dans la délibération puisque la Maison Rhodanienne de l'Environnement était affichée dans le 2^{ème} arrondissement et malheureusement entre temps elle a déménagé dans le 7^{ème} arrondissement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/17/490 Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'Association "Lyon Bande Dessinée Organisation", pour l'organisation de la 12e édition du Festival de la Bande Dessinée de Lyon, les 9, 10 et 11 juin 2017 - Approbation d'une convention d'application.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

Mme Guilloteau : A la base, c'était un petit festival qui a commencé en 2006 place de la Croix Rousse et aujourd'hui, c'est devenu un événement incontournable à Lyon sur l'ensemble de la Ville avec 55 lieux investis et 80 000 spectateurs. Cette année cela tombe pendant les élections donc il y a un petit changement de lieu pour les journées professionnelles, cela ne sera plus au Palais du Commerce mais à l'Hôtel de Ville. Comme chaque année, la mairie du 2^{ème} participe à ce festival activement en organisant une exposition.

ADOpte A L'UNANIMITE

02/17/491 Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'Association "AOA Production", pour l'organisation du festival "Les Intergalactiques", du 21 au 30 avril 2017.

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

ADOpte A L'UNANIMITE

02/17/492 Lyon 2e - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention d'opération du Programme d'Intérêt Général (PIG) "Eco-rénovation du quartier Perrache-Sainte-Blandine" prolongeant l'opération d'une année, jusqu'au 4 mars 2018 - Adaptation du dispositif de subventions à l'éco-rénovation accordées par la Ville de Lyon dans le cadre du PIG - opération 60059002 - APG 00016/2009-1

RAPPORTEUR : Philippe GIBERT

M. Gibert : Il y a des audits qui ont été réalisés sur 25 immeubles sur ce secteur pour permettre aux copropriétés de faire des économies d'énergie et donc d'isoler les immeubles. Cet engagement de copropriété est assez long parce qu'il faut une assemblée générale et des études techniques et il paraît tout à fait normal que le délai soit prolongé. Le coût total de cette opération est de 620 000 euros auquel doit s'ajouter des aides individuelles aux travaux pour les propriétaires-bailleurs qui s'engagent à conventionner leurs logements. Actuellement 8 copropriétés sont concernées ce qui représente 230 logements. Il est encore possible d'en intégrer une ou deux. Je suis tout à fait d'accord pour continuer cette opération.

M. le Maire : Belle opération, on aimerait qu'elle ait un peu plus d'ampleur mais on ne peut pas obliger les propriétaires à faire des travaux. Ces mesures sont pourtant assez incitatives. Il est dommage que beaucoup de propriétés ne profitent pas de cette aide publique pour l'éco-rénovation de leur immeuble.

ADOpte A L'UNANIMITE

02/17/493 Les Lions du Sport - Attribution de subventions aux associations sportives de proximité.

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : J'ai décidé d'accompagner 3 associations. Tout d'abord, la Fraternelle de Perrache qui est l'un des deux clubs boulistes lyonnaise de l'arrondissement. Dans le titre, il y a fraternelle et ce qui se passe à la fraternelle de perrache c'est superbe. Au-delà du sport boules, c'est un vrai espace de rencontres, de lien social où toutes les générations se croisent.

La seconde association est le Lyon Perrache Futsal qui entame sa 3^{ème} saison. C'est plus jeune au niveau des adhérents mais ce qui est superbe, c'est la culture de l'effort sportive et le respect des autres car le futsal n'a pas forcément bonne presse depuis sa création. Notre club local s'efforce de bien se comporter sur le terrain et de respecter l'adversaire. Enfin, j'ai décidé d'accompagner l'ASPERLY Volley qui est un des 3 clubs de volley de l'arrondissement. Pareil, c'est un club qui ne bénéficie d'aucune subvention publique depuis sa création, qui a quelques difficultés par moment à joindre les deux bouts. Et le rôle de ces lions du sport c'est justement d'accompagner les associations qui en ont besoin.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/17/494 Approbation d'un avenant au contrat entre la Ville de Lyon et la SNC Hôtel-Dieu réalisation pour la mise en œuvre de la dernière facturation relative à la réalisation d'une fouille archéologique sur le site de l'Hôtel Dieu à Lyon 2e, tranches 1 et 2

RAPPORTEUR : Philippe GIBERT

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/17/495 Autorisation de signer des conventions cadres et d'occupations temporaires avec diverses associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance

RAPPORTEUR : Inès de LAVERNEE

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/17/496 Approbation du projet arrêté du Plan de Déplacements urbains de l'agglomération lyonnaise 2017-2030.

RAPPORTEUR : Grégory SANSOZ

M. Sansoz : Les élus du 2^{ème} partagent l'ambition retranscrite dans l'intitulé du projet du PDU 2017-2030, un système de mobilité durable au service d'une agglomération multipolaire, attractive et solidaire, vaste programme. Pour autant, compte tenu de la méthode de concertation laissant finalement peu de place à la réflexion des élus, des postures apparaissant parfois plus idéologiques que pragmatiques, de l'impact très important de ces orientations sur le fonctionnement et la qualité de vie de notre territoire, les élus du 2^{ème} arrondissement désirent réaffirmer leur conviction, les points de vigilance ou d'interrogations à ce jour sans réponse durant la concertation.

Comme tous, nous nous sommes réjouis du « permis de faire » qu'est le déclassement administratif de l'autoroute A6/A7. Néanmoins, nous nous interrogeons sur la réalité d'aménagements significatifs à l'horizon 2020. Et cela avant la mise en place du Contournement Est et l'Anneau des sciences, qui seront encore en 2022 au stade d'études, sans perspective de financement avec une hypothétique réalisation après 2030 et donc au-delà de ce PDU.

Nous demandons donc un planning détaillé des avant-projets et une véritable concertation sur les futurs aménagements, nous réaffirmons l'urgence d'une action réelle pour le bon développement du 2^{ème} arrondissement et pour la qualité de vie de ses habitants.

Nous partageons la volonté d'augmenter la part des déplacements propres dans le respect de la liberté de choix des habitants. La posture idéologique visant à vouloir à tout prix réduire la place de la voiture ne respecte pas cette liberté de circulation individuelle. Elle est à notre sens source de discrimination envers les actifs, les familles, les personnes âgées, les PMR... Le 2^{ème} arrondissement étant parmi les plus volontaires en matière de déplacement cycliste, nous pouvons nous interroger sur la réalité d'un passage de 2 à 8% en part modale vélo alors même que cette part modale n'a pas bougé depuis 10 ans. Œuvrer à une baisse de la pollution est pour nous un objectif fondamental. Nous l'avons déjà démontré en poussant le développement des systèmes de véhicules partagés jusqu'à la Confluence ainsi qu'avec l'installation de bornes électriques à recharge rapide par la CNR sur notre territoire au début de l'année.

Aujourd'hui, nous préconisons d'accompagner la transition vers une motorisation propre (Hybride rechargeable/ tout électrique) des véhicules des professionnels comme le préconise le PDU mais aussi des particuliers notamment en multipliant les bornes électriques de rechargement en libre accès. Une politique de stationnement encourageante pour les véhicules hybrides et électriques que ce soit en surface ou enterré. Nous préconisons aussi de geler la suppression de places de surface en Presqu'île après 15 années de réductions massives. Nous voulons que, pour toute place supprimée en surface, une place de stationnement soit créée à proximité en surface ou enterrée. Je profite de ce vœu pour sortir de l'arrondissement et dire qu'il serait bien aussi que le Président de la métropole soit aussi enthousiaste à construire des parkings relais qu'il l'a été à diminuer le stationnement en presqu'île. Nous voulons réaffirmer le duo piéton/Transports en commun comme mode de transport intra-2^{ème} le plus efficace. Cela implique une politique de voirie visant à la qualité des déplacements piétons. Nous proposons la création du « Bellecour Express piéton », passage piéton en diagonale reliant directement la Place Bellecour à la Rue de la République on pourrait imaginer un système d'affichage pour le temps de passage. Ce projet permettrait surtout de renforcer le lien entre rue de la République et Rue Victor Hugo. Nous proposons aussi une politique visant à mettre fin au conflit vélo/piéton sur les espaces piétons. La mairie du 2^{ème} a d'ailleurs déjà démontré sa volonté proactive dans le règlement de ce problème en généralisant les contre-sens cyclables sur son territoire. De même, dans un but de prospective, il est nécessaire de réfléchir à l'évolution de la mobilité individuelle avec l'apparition d'outils de mobilité individuels électriques (overboards, trottinettes, monocycles...). Nous constatons avec regret l'absence de métro à la Confluence et surtout l'absence de toute réflexion sur le sujet à l'horizon 2030.

Nous regrettons aussi la disparition du projet d'extension des horaires des métros jusqu'à 2h du matin le week-end.

Nous demandons aussi en matière fluviale et de logistique, la création d'un espace portuaire destiné notamment à la logistique urbaine pour les livraisons en presqu'île. Dans cette optique, nous demandons une étude fluviale Rhône-Saône dans le cadre d'une véritable politique fluviale.

Le PDU courant jusqu'en 2030, nous demandons une réflexion sur le développement de services de modules fluviaux autonomes comme cela se prépare à Paris dont les tests ont commencé par ailleurs ce mois-ci, je veux parler des Sea Bubble, qui sont des taxis fluviaux autonomes. Nous voulons aussi une réflexion sur livraisons respectueuses de la vie de quartier. Compte-tenu de la typologie de l'arrondissement et de son activité commerciale intensive, le 2^e arrondissement est très demandeur d'une organisation durable de logistique urbaine. Nous pensons que les plateformes logistiques d'Antonin Poncet, concernant la Poste et des Cordeliers concernant LPA, appellent une réflexion sur leurs usages et leur optimisation dans le respect du bien être de riverains et de l'environnement.

Cette réflexion est à mener au-delà des frontières du 2^e arrondissement, à l'échelle de la Ville et de la Métropole. Nous nous interrogeons aussi sur la Zone à faibles émissions qui est citée dans le PDU.

Sans nous y opposer, nous nous interrogeons sur le projet de mise en place de cette zone dont le périmètre doit être défini en 2018. Ne doutant pas que cette zone concernera certainement la presqu'île, nous exigeons que la mairie du 2^{ème} soit partie prenante dans cette décision. Nous voulons une démarche positive et non punitive vis à vis des habitants. Comme nous allons jusqu'en 2030, nous nous sommes permis aussi de demander un benchmarking sur les modes de transports innovants.

Outre les nouveaux modes de transports fluviaux que j'ai cités comme le Sea Bubble, nous devons être proactifs dans les expérimentations de moyens de déplacements routiers et aériens, à l'image des transports par câble qui sont chers à M. le Maire, mais aussi la navette Navya, une navette autonome et électrique que nous avons accueilli avec joie dans l'arrondissement et nous aimerions bien voir le potentiel mis au sein de la Ville. Nous pouvons aussi commencer à réfléchir à l'apparition des drones-taxis présentés par Airbus le week-end dernier au salon de Genève ou qui devraient être testés à partir de juillet en service à Dubaï avec un modèle chinois. Cela implique une réflexion au niveau de l'urbanisme. Comme on décolle, il faut un espace et aussi au niveau de la construction des bâtiments comme des parkings, qui pourraient accueillir des atterrissages.

Je vous demanderai donc concernant le vote sur le PDU de vous abstenir et bien sûr de voter favorablement à notre vœu.

M. le Maire : Merci pour la présentation du rapport du PDU et sur le vœu posé par vous-même au nom de la majorité du 2^{ème} arrondissement.

M. Bernard : M. le Maire, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt ce que disait mon collègue de droite M. Grégory Sansoz. Je pense que vous auriez dû lui expliquer ce qui a été dit à la dernière commission de la Métropole quand nous avons évoqué tous ces sujets. Je pense qu'il aurait été bien informé et sans doute moins critique, moins inquiet quant à la suite de son rapport. Je voudrai simplement dire à M. Sansoz que la logistique urbaine fluviale est à l'étude depuis maintenant quelques mois. On n'utilise pas le fleuve comme cela, vous le savez mieux que quiconque et ce n'est pas la peine de faire de la polémique là-dessus ou de raconter, un peu pour se faire plaisir, des choses qui ne seront pas possible d'être faites notamment les fameux taxis volants sur la Saône ou sur le Rhône. On le voit que dans Star War Il faut être prudent et ne pas raconter n'importe quoi à nos concitoyens. Quant aux choses sérieuses, développer le transport fluvial, oui, le déplacement urbain par le transport fluvial, oui, c'est en cours et pour preuve nous avons prolongé le Vaporetto. Demain, nous aurons sans doute une nouvelle ligne sur la Saône, voir sur le Rhône, lorsque l'appontement de l'Hôtel Dieu pourra être mis en place concernant la liaison avec la Cité Internationale et le Musée des Confluences. Je pense qu'il y a dans la charte de partenariat que je vous invite à lire avec beaucoup d'attention, que nous avons signée la semaine dernière avec VNF, des choses qui pourraient vous intéresser, mon cher collègue, je pense que cela vous aiderait à mieux comprendre les difficultés que l'on peut avoir en utilisant le fleuve. On peut rêver, ce n'est pas interdit, je vous l'accorde, mais moi je veux être pragmatique. Je ne veux pas qu'on raconte n'importe quoi à nos concitoyens et on ne peut surtout pas rêver d'un modèle que l'on voit dans les jeux vidéo. Cela me paraît complètement utopique. De grâce, quant à la mutualisation de plateforme urbaine pour le dernier kilomètre, il y en a 7, qui sont à l'étude, il suffit de vous renseigner auprès des services de la Métropole et vous pourriez sans aucun doute participer à la réflexion, moi je ne refuse personne. J'invite tout le monde y compris tous les acteurs impliqués qu'ils soient économiques, dans le milieu du transport, ou culturels. Là-dessus, il n'y a pas de critique à nous opposer. Je regrette que vous vous absteniez sur ce PDU, que nous, la majorité municipale, nous voterons, nous refuserons bien entendu ce vœu complètement stupide !

M. Sansoz : Ce que je vois, mon cher Rolland Bernard, c'est que vous restez sur un élément de prospective négligeant la majorité de mon intervention concernant les Sea Bubble testés actuellement à Paris. Ce n'est pas de la science-fiction, c'est maintenant et c'est une Start Up française.

M. Bernard : Je connais, je les ai vus.

M. Sansoz : Ha, donc ça marche, ce n'est pas Star War ? Ça existe !

M. Bernard : Et la police fluviale, tu l'as fait marcher comment ? Arrête de dire n'importe quoi !

M. Sansoz : Donc, il y a une expérimentation à Paris, Lyon ayant inventé le bateau Mouche, je pense qu'on peut aussi commencer à réfléchir. Il y a peut-être une question de police fluviale mais rien n'empêche de réfléchir. Je ne suis pas réactionnaire et conservateur sur les modes de déplacements. Si on a de nouvelles choses, j'aime bien. Quant à la stupidité du vœu, je vous laisse seul juge de vos propos. Je les trouve quelques peu insultants, surtout que vos critiques se limitent à un petit paragraphe. Je ne vous ai pas entendu sur les véhicules électriques, sur l'autoroute et son déclassement, vous auriez pu compléter ou même approuver. Je constate que l'on reste sur ses zones de confort, vous connaissez bien les fleuves, ça je l'admets.

M. Bernard : Parce que l'autoroute je ne connais pas ! Je la subis depuis 40 ans moi !

M. Sansoz : Pour le coup, vous n'en avez pas parlé. Je voudrais réaffirmer l'intérêt de ce vœu, l'intérêt des élus du 2^{ème} arrondissement pour la qualité des déplacements des habitants. Nous sommes à leur côté, nous sommes force de propositions et je voudrais que cela soit noté et que vous l'approuviez. Nous avons fait des propositions. Nous ne sommes pas toujours dans la critique.

M. Bernard : M. le Maire, vous étiez présent à la dernière commission de déplacement à la Métropole, et je pense que le débat était largement ouvert. Nous avons évoqué bien entendu tout ce que vient de nous dire M. Sansoz. Il faut être prudent quand on veut faire le « cirque » ici, devant nos concitoyens. C'est tout ce que je veux dire !

M. le Maire : A mon avis les déplacements urbains et la prospective sur les déplacements urbains, la politique qui est menée, c'est un sujet trop sérieux, trop impactant pour le territoire et trop impactant pour la vie quotidienne de nos concitoyens pour faire l'objet d'une polémique stérile. Revenons aux fondamentaux ; pendant un peu plus de 2 années, une concertation a fait l'objet à plusieurs reprises d'information des élus, des associations qui s'occupent de transport. Aujourd'hui, le président de la Métropole nous présente un PDU qui donne des orientations extrêmement fortes et importantes. Sauf que, l'ambition de ce PDU est très idéologique. Le vélo, 2% de part modal, et annonce dans 17 ans à 8%. La voiture, qui a une certaine part aujourd'hui, on la baisse, sans expliquer ni comment ni pourquoi. On baisse la part de la voiture comme si c'était l'objectif n° 1 d'un plan de déplacement urbain. Le PDU, son objectif, c'est que la ville fonctionne bien et que les habitants de l'agglomération et les activités de l'agglomération soient servis par des modes de transport efficaces, utiles, pratiques, économiques. Le PDU a été conclu au moment même où la décision de transformer l'A6/A7 en boulevard urbain a été prise, où il y a eu déclassement. En fait, ce PDU, n'inclut pas réellement une vraie réflexion sur la transformation de l'A6/A7 en boulevard urbain. On peut le regretter, le hasard du calendrier qui fait cela. Mais je pense que même si il y a eu cette concordance de calendrier, il y aurait pu avoir à l'intérieur de ce PDU quelque chose sur les solutions alternatives. On savait que ce déclassement était dans les tuyaux, il fallait absolument commencer à envisager l'avenir, notamment en matière de financement. On sait bien que si les voitures ne passent plus ou passent moins à l'intérieur de Fourvière et sur l'axe Nord/Sud 2^{ème} arrondissement, il faut boucler le périphérique à l'ouest avec l'anneau des sciences. Pour le moment le projet avance mais il ne fait l'objet d'aucun financement. On dit que c'est le mandat 2020/2025 et 2026/2032 qui paiera. Pour le moment, il n'y a pas un centime qui a été provisionné. Dans les entreprises quand vous faites des travaux, des investissements, vous préparez vos investissements futurs. Nous avons choisi, nous, au moment où nous émettions des critiques sur ce PDU, tout n'est pas à jeter, nos propos de concertation n'ont pas été réellement pris en compte au moment de la concertation et pourtant on s'est exprimé pendant 2 années à ce sujet. Aujourd'hui, au moment où nous nous abstenons sur le PDU, il nous paraît logique et normal, et je remercie Grégory Sansoz de l'avoir fait, de dire quels sont les points sur lesquels nous aurions aimé que le PDU aille plus loin.

Ce n'est pas une critique en règle, tout n'est pas à jeter dans ce PDU, il y a un très beau travail qui a été fait. Le SYTRAL, dont je connais le sérieux et la compétence, font un très gros travail mais on a le droit d'avoir un débat responsable, critique sur les transports en commun et les déplacements en général dans notre agglomération. C'est vraiment un sujet essentiel de l'aménagement du territoire et un sujet essentiel de la vie quotidienne des habitants et des professionnels.

ABSTENTION A LA MAJORITE

12 ABSTENTIONS

2 VOIX POUR : M. Bernard, Mme Dor

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/17/497 Attribution de subventions pour un montant total de 7 500 euros à des Associations de commerçants et producteurs dans le cadre de l'animation commerciale sur le territoire de la ville de Lyon

RAPPORTEUR : François ROYER

M. le Maire : Etant membre de l'association...

M. Royer : Oui, je ne participerai pas au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Non-participation au vote : M. Royer

02/17/498 Attribution de subventions de fonctionnement à trois associations (Regard Sud, Zone Bis, MJC Confluence) pour un montant total de 30 000 euros sur l'enveloppe FIMA (Fonds d'Intervention Musiques Actuelles) et FIC (Fonds d'Intervention Culturelle) - Approbation d'une convention

RAPPORTEUR : Maryll GUILLOTEAU

M. le Maire : A titre personnel et connaissant bien « Regard Sud » et les « Chants de Mars », j'approuverai des deux mains cette aide financière. Ce sont deux manifestations culturelles de très grande qualité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Non-participation au vote : Mme Dor

02/17/499 Lyon 2e - Mise à disposition par baux emphytéotiques au profit de Lyon Métropole Habitat des immeubles situés 10 rue Jarente et 13 rue Victor Hugo - EI 02024 – Numéros inventaire 02024T001 et 02024A001 à A020 - EI 02025 - Numéros inventaire 02025T001 et 02025A001 à A0014

RAPPORTEUR : Aurélie BONNET SAINT GEORGES

Mme Bonnet Saint Georges : Je voudrais repreciser les conditions du leg de M. Clos qui l'a fait en 1920. Il y avait 8 conditions : La première est d'exécuter des legs particuliers, (pension viagère et annuelle à neuf personnes) et d'autres legs concernant des biens mobiliers. La deuxième, de renouveler à son expiration et d'entretenir sa concession de terrain au cimetière de Loyasse pendant 30 ans à compter de 1928. La troisième, d'exhumer aux frais de la ville les restes mortels de feu son épouse. La quatrième, d'exposer au Palais Saint Pierre de manière apparente deux meubles, peut-être Boule : un secrétaire Louis XVI et une commode de même style. La cinquième, d'améliorer le traitement des 2 professeurs de piano de la classe supérieure de conservatoire de musique de Lyon afin qu'ils donnent des répétitions gratuites à leurs élèves les plus intéressants. La sixième, de donner une bourse d'entretien à Paris pendant 2 ans au meilleur élève de la classe supérieure de piano du conservatoire de Lyon (sous réserve de résultat, faute de quoi la bourse doit être remboursée). La septième, de donner secours à des musiciens, poètes, sculpteurs ou écrivains lyonnais momentanément dans la gêne. La huitième et dernière condition de ce leg : en cas de bénéfice annuel sur ses œuvres littéraires, en reverser la moitié à la Société Protectrice de l'enfance de Lyon.

Quand aux conditions de leg de Mme Denuzière, il n'y en avait une, la délibération de juin 2002 nous indiquait que le leg prévoyait que la Ville de Lyon devrait employer les revenus de ce leg à : « une fondation de bienfaisance agréable à Dieu, utile à la société, les jeunes garçons pauvres et orphelins en seront l'objet ». C'était l'orphelinat Denuzière chargé d'accueillir de jeunes garçons, qui était géré par la congrégation des frères maristes qui a bénéficié des revenus de ce leg jusqu'à sa dissolution au milieu des années 80.

Ces legs ayant été faits pour générer des recettes dans un but culturel pour M. Clos, et social pour Mme Denuzière, il convient de s'assurer que les revenus aillent bien à l'objet de ces legs. Nous pouvons nous demander si les volontés des légataires ont été respectées par la Ville ? En cas d'impossibilité d'exécution, y a-t-il eu par la justice une révision des conditions et charges comme le prévoit l'article 900-2 du Code Civil. En l'absence de décision judiciaire, la Ville de Lyon a-t-elle la capacité de donner à bail emphytéotique ces immeubles ? Cette question devra être débattue, pour l'instant nous n'avons pas la réponse. Quoiqu'il en soit, le logement social dans le 2^{ème} arrondissement et particulièrement entre Perrache et Cordeliers est une vraie nécessité que nous soutenons. Ce seront 33 logements dont 8 en PLAI, 17 en PLUS et 8 en PLS supplémentaires, je vous demande de voter favorablement.

ADOpte A L'UNANIMITE

02/17/500 Règlement intérieur du Conseil d'arrondissement de la mairie du 2ème.

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

ADOpte A L'UNANIMITE

02/17/501 Voeu des élus du 2ème arrondissement de Lyon concernant le Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération lyonnaise de 2017 - 2030.

RAPPORTEUR : Grégory SANSOZ

ADOPTE A LA MAJORITE

14 VOIX POUR

2 VOIX CONTRE : M. Bernard, Mme Dor

La séance est levée à 19h20.